



Des Moyens à la hauteur pour la Protection de l'Enfance.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental a engagé une réforme des mesures d'aide et d'assistance éducative à domicile. L'idée était de proposer une mesure unique qui regroupe deux types d'accompagnement, l'un plus « classique », (un suivi de 30 mineures par travailleur-se social-e), et l'un plus intensif (un suivi de 10 mineures par travailleur-se social-e).

Cette nouvelle mesure d'accompagnement éducatifs des familles à domicile (la Mesure Educative Personnalisée MEP), s'est mise en place en septembre 2023. Elle a signé la fin des interventions intensives et il a été acté qu'un-e travailleur-se social-e accompagnerait désormais 21 mineur-es.

Mi-mars 2024, le Conseil Départemental annonce aux directions d'associations et établissements que ce chiffre sera porté à 23 ou 25. Cela sans aucune concertation, pour répondre à des logiques de chiffre inacceptables dans nos métiers d'accompagnement à la personne.

Aujourd'hui, en Loire Atlantique, plus de 1000 mineur-es sont en attente de pouvoir bénéficier d'une mesure éducative à domicile. A ce chiffre s'ajoute les 350 mineur-es en attente d'une place en hébergement dans le cadre de leur placement pourtant ordonné par le Juge des Enfants. Évoquons aussi la remise en cause des Contrats Jeunes Majeurs, les conditions d'accueil en foyer qui se détériorent etc. Et beaucoup de services de protection de l'enfance subissent le même sort sur tout le territoire !

Les annonces du Département sont « la goutte de trop » Pour les professionnel·les de la protection de l'enfance qui ne perçoivent plus de sens à leur métier et voient leurs conditions de travail se dégrader. Exigeons :

- **Un Salaire à la hauteur du travail en protection de l'enfance en exigeant des revalorisations immédiates pour les bas salaires et la mise en œuvre d'une convention collective unique de haut niveau !**
- **21 mineur-es par travailleur-se social-e en milieu ouvert, c'est déjà trop !**
- **Le maintien du Pôle de Première Intervention tant qu'il y aura des mineur-es en attente !**
- **La création de place d'hébergements pour les mineur-es et les majeur-es.**
- **Les moyens nécessaires pour effectuer des accompagnements de qualité.**

Nous appelons toutes et tous les salarié·es de la protection de l'enfance à se rassembler le jeudi 18 avril à 9h00 devant l'Hôtel du Département de Nantes, Quai Ceineray.

CONTACTS : CGT ASE : syndicat.cgt@loire-atlantique.fr - 02-51-17-23-96 - CGT Action Sociale : csdcgt44santeas@laposte.net - 07-67-35-47-97- SUD contact@sudsantesociaux44.fr 06-07-55-69-95